

REUNION DU 27 MAI 2021

L'an deux mille vingt-et-un, le vingt-sept mai à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de BOISVILLE LA SAINT PÈRE, dûment convoqué le 20 mai 2021, s'est réuni en séance ordinaire sous la Présidence de Madame Magalie Cathelineau, Maire.

Étaient présents : Magalie CATHELINÉAU, Jean-Louis MÉJANE, Sandra PERCHERON, Romain PRYLOUTSKY, Julien DOUSSINEAU – Adjoint ; Hélène GUILLET-GUILLON, Bruno CHESNOY, Léon GOUHIER, Jérémy RODRIGUES, Philippe RAMOND, Gilles PERCHERON, Olivier BOURGINE, Barbara DRUENNE, Philippe MAISONS.

Était excusé : Marc PLESSIS.

Monsieur Jérémy RODRIGUES est nommé secrétaire de séance.

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU 6 AVRIL 2021

Le Procès-verbal est approuvé à l'unanimité des membres présents.

CHARTRES MÉTROPOLÉ

Madame le Maire informe qu'il est nécessaire de renouveler la convention de gestion des sols avec Chartres Métropole, comme suit : Chartres métropole, par délibération du 23 février 2015, a créé un service intercommunal pour l'instruction des dossiers d'urbanisme, qui peut être mis à disposition des communes, en application de l'article L 5211-1 III du code général des collectivités territoriales. Il convient de préciser que l'institution d'un tel service, dont la mise à disposition se fera à titre gratuit, ne constitue en aucun cas un transfert de compétence, le Maire restant la seule autorité compétente pour la délivrance des différentes autorisations d'occupation du sol. La convention annexée au présent rapport définit les conditions de mise à disposition du service intercommunal d'instruction et décrit les missions et tâches relevant de la commune et celles relevant du service intercommunal. Pour ce qui est de notre commune, nous vous proposons de confier à Chartres métropole l'instruction des dossiers suivants : Les permis de construire ; Les permis d'aménager ; Les déclarations préalables ; Les permis de démolir ; Les certificats d'urbanisme opérationnels (CU b).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de confier l'instruction des permis de construire, permis d'aménager, déclarations préalables et certificats d'urbanisme opérationnels et de simple information à la communauté d'agglomération Chartres métropole ; approuve la convention de mise à disposition du service intercommunal d'instruction, telle qu'elle est annexée à la présente délibération ; autorise le Maire à signer cette convention et toutes les pièces se rapportant à cette affaire.

13 JUILLET

Madame Sandra Percheron informe qu'elle a réservé le traiteur et l'artificier, en espérant que les conditions sanitaires permettent l'organisation du 13 juillet 2021. Une commission des fêtes est prévue demain, vendredi 28 mai.

DÉCISIONS MODIFICATIVES

Commune :

Madame le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est nécessaire d'effectuer un virement de crédit de 3 000 € pour alimenter le compte 673, comme suit :

+ 3 000 € au compte 673 (titres annulés sur exercice antérieur)
- 3 000 € au compte 615 231 (entretien et réparations voiries)

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, cette modification budgétaire.

Ecoles :

Madame le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est nécessaire d'effectuer un virement de crédit de 50 € pour alimenter le compte 673, comme suit :

+ 50 € au compte 673 (titres annulés sur exercice antérieur)
- 50 € au compte 60 611 (achat eau)

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, cette modification budgétaire.

NETTOYAGE DE PRINTEMPS

Madame Hélène Guillet-Guillon fait le point sur les inscriptions à la matinée du 5 juin et remercie les quelques conseillers participants.

TRAVAUX

Monsieur Jean-Louis Méjane informe :

- qu'un devis va être demandé à l'entreprise Bizard pour la réfection des caches moineaux sur les logements communaux, pour faire deux bateaux à Chevannes et voir pour l'écoulement de l'eau dans la rue de Moutiers.
- la balayeuse est passée dans la rue de la Bigoterie à Honville.
- des devis sont attendus pour la réfection de la moitié de la cour de l'école.
- un devis va être demandé pour faire 5 places de stationnements derrière les logements sociaux.
- du mobilier (poubelles, cendriers, distributeurs de propreté canine et des chaises pour la salle de conseil) a été commandé.
- que nous sommes dans l'attente de la réponse des experts pour la cour de l'école.

QUESTIONS DIVERSES

Madame le Maire informe qu'elle a rencontré en présence de ses adjoints deux binômes pour les élections départementales.

Monsieur Julien Doussineau informe :

- qu'il est important de voter, car les financements communaux viennent en partie des représentants régionaux et départementaux.
- qu'une réponse pour la demande d'emprunt devrait arriver sous huit jours.
- qu'une réunion est prévue à la Préfecture mercredi 2 juin, concernant la sortie financière de la 3CB.

Madame Barbara Druenne informe que des effaroucheurs d'oiseaux fonctionnent la nuit et dérangent la population.

Monsieur Bruno Chesnoy relate que les habitants de la rue de la Bigoterie à Honville adressent leurs remerciements pour le passage de la balayeuse.

Madame Hélène Guillet-Guillon :

- remercie Monsieur Jérémy Rodrigues pour son intervention à la bibliothèque.
- demande qu'un message soit adressé aux mamans pour la fête des mères.
- rappelle que le véhicule non roulant de Monsieur Mazure est toujours stationné dans la rue du Stade.

Monsieur Léon Gouhier informe que les horaires de la bibliothèque ont changé. Madame Hélène Guillet-Guillon répond que non et informe qu'il va falloir trouver des nouveaux bénévoles pour la bibliothèque, car elle va être moins disponible suite à la reprise de son emploi.

Monsieur Olivier Bourguin demande si une mise en place spéciale pour les bureaux de vote est nécessaire. Madame le Maire confirme que les élections auront lieu dans la salle des fêtes et rappelle les horaires des permanences des deux bureaux.

La séance est levée à 20h00.